

Nicolas Hulot annonce son retour sur le champ de la biodiversité



© chanelle

"Je fais amende honorable sur mon expression insuffisante sur la biodiversité. Mais il s'agit d'un simple décalage dans le temps", a voulu rassurer le ministre de la Transition écologique, qui s'exprimait ce jeudi 5 octobre à l'occasion des journées de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB).

Nicolas Hulot a expliqué avoir été accaparé depuis sa prise de fonction par l'enjeu climatique et a semblé soulagé de l'adoption du projet de loi sur les hydrocarbures par l'Assemblée nationale. Ce qui devrait lui laisser plus de champ pour intervenir sur le thème de la biodiversité. *"Transition énergétique et protection de la biodiversité sont les deux faces d'une même médaille prioritaire de mon action", a-t-il en effet expliqué.*

Cette priorité se traduit d'ores et déjà par deux annonces. Tout d'abord l'allocation par

la France d'une somme de 900.000 euros sur trois ans à la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Ce "*Giec de la biodiversité*", créé en avril 2012, a fait un bon démarrage, estime Nicolas Hulot.

Nouveau cadre d'expertise dédié au patrimoine naturel

En second lieu, le ministre a annoncé la mise en place dans les semaines qui viennent d'un nouveau cadre d'expertise au niveau national dédié au patrimoine naturel. Il s'agit d'une unité mixte de services, impliquant l'Agence française pour la biodiversité (AFB), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et le CNRS, qui permettra de faire le lien entre le monde de la recherche et les opérateurs publics, a révélé M. Hulot. "*Les politiques publiques doivent s'appuyer sur la recherche*", a-t-il en effet expliqué.

Le ministre a également mis en avant la loi pour la reconquête de la biodiversité qui offre "*un nouveau cadre pour relever les enjeux*". Et de citer l'Agence française pour la biodiversité "*bras armé pour démultiplier [son] action*", le lien entre la politique de l'eau et celle de la biodiversité, ainsi que le rapprochement entre l'Etat et les régions, qui se manifeste notamment à travers l'émergence d'agences régionales de la biodiversité (ARB).

Article publié le 06 octobre 2017



Laurent Radisson , journaliste
Rédacteur en Chef délégué aux marchés HSE

Vidéo sur le même thème



[Compenser pour panser la biodiversité en péril ? Au lendemain de la consultation sur Notre-Dame-des-Landes, Parlons Pro se penche sur la compensation écologique. Ce procédé dit de réparation de la nature est-il efficace ? Accusée d'être un permis de détruire, la compensation fait débat à l'heure de l'examen du projet de loi sur la biodiversité.](#)

Actu-Environnement

© 2003 - 2017 COGITERRA - ISSN N°2107-6677

Actu-Environnement adhère au Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC).